

## Message no 95 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Entretien, rénovation de bâtiments – Chalet de Bellechaux – Assainissement de l'écurie (*aria*) – Crédit d'investissement de 87 600 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 95 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 87 600 francs destiné à l'assainissement de l'écurie (*aria*, *en patois*) du chalet de Bellechaux.

### Situation

Le chalet de Bellechaux, construit en 1797, est situé sur la Route de la Dent de Lys sur l'article no 2514 RF. Ce bâtiment est protégé en classe 3.

Lors de la dernière tournée des montagnes, il a été constaté que les plateaux en bois qui recouvrent le sol de l'"aria" étaient en très mauvais état. En effet, le bois d'un certain âge cède sous le poids du bétail ce qui pourrait engendrer des blessures. En outre, l'état général du revêtement rend son entretien quotidien difficile.

### But de la dépense

Afin de remédier à ce problème, le Conseil communal, suivant l'avis du Service des bâtiments, propose de bétonner la totalité de l'aria, de créer une fosse centrale équipée de caillebotis pour faciliter le nettoyage journalier.

Cette demande de crédit d'investissement est basée sur un devis. Le Service cantonal de l'agriculture (SAGri) a confirmé dans un courriel du 13 janvier 2020 la subvention cantonale de 27% sur le coût total des travaux.

### Plan de financement

*Rubriques comptables 2020.095.9420/5030.00 et 6610.10 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.990.9420/5030.00 et 6610.10*

Coût total estimé des travaux	Fr.	120'000.00
./. Subvention SAGri (27% du coût total des travaux)	Fr.	32'400.00

<b>Coût total estimé à charge de la Commune</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>87'600.00</u></b>
---	------------	-------------------------

Financé par un emprunt bancaire.

### Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs (arrondis à la dizaine inférieure) 2% de Fr.	87'600.00	Fr.	1'750.00
Amortissement (arrondi à la dizaine supérieure) 3% de Fr.	87'600.00	Fr.	<u>2'630.00</u>
Total		Fr.	<u>4'380.00</u>

### Estimations des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

### Conclusion

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 87 600 francs destiné à l'assainissement de l'écurie (*aria*) du chalet de Bellechaux.**

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté  
Plan de situation

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 95 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 87 600 francs destiné à l'assainissement de l'écurie (aria) du chalet de Bellechaux.

### Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

## AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery



